

# Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## Mairie

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Était absent excusé et représenté : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE

Était absent excusé : M. Benoît LAVARDE

Date des convocations : 12 juin 2023

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

#### DÉLIBÉRATION 2023 - N°06/02 : DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS LOCAUX ET ADHÉSION À LA MISSION OPTIONNELLE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU COLLÈGE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, un collège composé des personnes suivantes :

- Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
  - Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
  - Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.
- **FIXE** la date initiale de fin d'exercice de leurs fonctions au 31 décembre 2026.
  - **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.
  - **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

## **DÉLIBÉRATION 2023 - N°06/03 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les subventions versées pour l'année 2023 aux associations sont ainsi votées à l'unanimité :

### **Subventions imputées à l'article 65748 du budget communal**

- Club Créatif	130.00 €
- Club de l'Amitié	250.00 €
- Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle	300.00 €
- Cheveux blancs	2 000.00 €
- Vélo Club de l'Elle	130.00 €
- EOLE	350.00 €
- Les sœurs PauMé	300.00 €

Total : 3 460.00 €

## **DÉLIBÉRATION 2023 - N°06/04 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire sa participation en 2023 au fonds d'aide aux jeunes en difficulté, il privilégie l'aide sociale de la commune pour étudier les demandes des jeunes de son territoire (besoins en matériel en début d'apprentissage, vêtements de travail, etc.).

## **DÉLIBÉRATION 2023 - N°06/05 : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT**

Après avoir entendu les conditions d'attribution du fond de solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer sa participation pour 2023 à ce fond à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 968 habitants, la somme de 290.40 €.

## **CONTRATS DE TERRITOIRE AGGLO-RÉGION 2023-2027**

Les opérations retenues en première phase, pour la commune de St Clair sur l'Elle dans le cadre du contrat de territoire sont :

- Liaisons douces pour piétons et vélos
- Reconversion de l'ancienne salle paroissiale

Les dossiers doivent être complétés et transmis aux services de la région pour instruction au plus tard pour le 30 juin 2023.

Le dossier 'Liaisons douces pour piétons et vélos' ne pourra pas être déposé. En effet, ce dossier n'est pas assez avancé et la commune n'a pas d'estimation chiffrée. Le service des routes du département y travaille

En revanche, le conseil municipal souhaite positionner le dossier 'Reconversion pour des activités économiques de l'ancienne salle paroissiale'. En effet, le programmiste a travaillé sur le chiffrage des travaux.

## **AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES**

Mme le Maire a repris contact avec le service des routes suite à la signature de la convention d'aménagement de la D54 et la D292 en cœur de bourg courant juin 2021 avec le conseil départemental. Le service des routes priorise la D292 (de la pharmacie à la sortie d'agglomération direction Couvains).

Mme le Maire a demandé que la rue Maurice Genevoix et la rue du Colombier soient intégrées à l'étude. Un relevé topographique a été effectué ainsi qu'un comptage des véhicules sur la RD 292. .

## POINT SUR LE DOSSIER 'PETITES CENTRALITÉS'

Maryline VAUTIER fait un point sur la réunion Petites centralités qui a eu lieu le mardi 30 mai à 14h avec la description des différentes étapes de l'étude ainsi que sur la résidence du cabinet d'étude des 13 et 14 juin.

L'étude est faite sur 5 mois environ avec une fin de rendu en décembre.

Une réunion est programmée fin août qui sera la restitution de la phase 1 « Compréhension du territoire et définition de la stratégie d'aménagement ».

La rencontre avec les habitants a été positive (55 personnes rencontrées).

## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Madame le Maire indique que la commune à l'obligation de mettre en place les lignes directrices de gestion (LDG) qui ont pour but de définir, formaliser et communiquer aux agents la politique « RH » de la collectivité.

Les LDG doivent obligatoirement couvrir 2 champs d'application :

- **1<sup>ère</sup> phase** : La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines telles que :
  - o Les missions et organisation de la collectivité : mission, organisation des services, conditions de travail (règlement intérieur, autorisations spéciales d'absence, compte-épargne-temps...), outils RH (organigramme, fiches de poste...), formations)
  - o La politique salariale et prospective : régime indemnitaire, politique de recrutement, gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- **2<sup>ème</sup> phase** : les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours tels que :
  - o Les grandes lignes de la politique du déroulement de carrières
  - o Les critères d'avancement de grade, de choix des agents proposés à la promotion interne ou de valorisation des concours

Lorsque ces objectifs sont définis, le comité social territorial (CST) du centre de gestion de la Manche doit être saisi. Après réception de l'avis du CST, un arrêté du maire devra être pris, puis devra être communiqué par tout moyen aux agents.

La révision des LDG est possible à tout moment.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Logements HLM :

La remise des clés aux locataires des 6 nouveaux HLM rue des saules est fixée au jeudi 6 juillet 2023 à 14 h 00.

Les loyers, pour ces logements, s'établissent comme suit : 379.98 € pour le logement + 20.50 € pour le carport, 19.17 € de charges ordures ménagères et environ 8.70 € pour la maintenance de la VMC et de la pompe à chaleur.

- 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement :

Les cérémonies liées au 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement ont été fixées au 5 juin 2024. Une réunion, avec les communes inscrites sur la stèle du carrefour St clair, va être programmée en septembre.

- Familles rurales :

La réunion Espace des Parents fixée au mercredi 28 juin à 20h30 à la maison des associations a pour but de présenter les nouvelles perspectives qui s'ouvrent à Familles rurales notamment la possibilité d'avoir un dispositif d'accompagnement à la parentalité autonome sur le territoire de l'Elle afin de répondre aux besoins des familles.

- Comité Moby au collège Jean Grémillon

- L'objectif est de percevoir comment se déplacent les collégiens pour venir au collège, de réaliser un diagnostic roulant à vélo. Jean-Marc VARIN a donc participé le vendredi 16 juin après-midi à ce diagnostic qui avait pour but d'arpenter certains itinéraires afin de mettre en relief les points forts et les points faibles et de faire des propositions d'amélioration des aménagements afin de faciliter et encourager les mobilités actives.

- PLUi de Saint-Lô

L'enquête publique aura lieu du 15 octobre au 15 novembre pour une approbation en 2024.

- Transports scolaires

A compter de la rentrée 2023-2024, Saint-Lô Agglo gèrera tous les trajets scolaires en car intra-territoire, c'est-à-dire lorsque le domicile de l'élève et l'établissement scolaire sont situés sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Désormais, une participation financière est obligatoire pour tous les élèves des écoles maternelles, élémentaires et des RPI (65 €) et 130 € pour les collégiens et lycéens.

Les lignes inter-territoire, c'est-à-dire lorsque l'établissement ou le domicile de l'élève n'est pas sur le territoire de Saint-Lô Agglo, restent organisées par la région.

- Don du sang

L'établissement français du sang est dans l'obligation d'annuler la collecte de sang prévue le 22 juin en raison d'un manque de personnel.

- Relais pédestre

La prochaine réunion relais pédestre a eu lieu le 20 juin. St Clair sur l'Elle devrait avoir 2 équipes.

Le passage des coureurs à St Clair devrait être entre 9h10 et 9h30.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.